

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint-Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-09-18-04

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. LECOQ L., Mme MOA K, M. NOVICK C., Mme WILK I, Mme PÉTAÏN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Étaient absents excusés : M. FONTAINE S. (pouvoir à Mme FLEURY B.), M. LEROY Emmanuel (pouvoir à M. BEAUCAMP Loïc), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.).

Étaient absents : M. COUAILLET T. Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/09/2024

Date d'affichage : 11/09/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : RÉGIME INDEMNITAIRE DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX

Suite au recrutement de la responsable des services techniques, lauréate du concours, au grade d'ingénieur territorial, il convient de fixer son régime indemnitaire qui lui sera applicable.

Le tableau fixant les régimes indemnitaires applicables aux agents de la commune est donc complété avec le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux suivant :

| FILIERE TECHNIQUE - Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux (Catégorie A) | | | | | |
|--|--|--|---|----------------------------|---------------------------|
| Groupes | Fonctions | Indicateurs | Emplois | Plafond annuel IFSE | Plafond annuel CIA |
| Groupe 1 | Fonction d'encadrement avec responsabilités particulières | Encadrement +++ Expertise ++ +Sujétions ++ | Directeur des services techniques | 23 460 € | 4 140 € |
| Groupe 2 | Fonction d'encadrement et de responsabilité requérant des compétences techniques particulières | Encadrement ++ Expertise ++ Sujétions + | Responsable de service – expertise et responsabilités | 20 145 € | 3 555 € |
| Groupe 3 | Fonctions techniques particulières | Expertise ++ | Adjoint au responsable du service | 18 000 € | 3 175 € |
| Groupe 4 | Autres fonctions | Autres cas | Autres emplois | 15 725 € | 2 775 € |

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale qui étend désormais le RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1er groupe et du 2è groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération du 07/09/2017 prise pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, modifiée le 13/12/2018, le 25/06/2020, et le 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les montants du RIFSEEP applicables au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
- Dit que ces éléments seront intégrés dans le tableau général des taux RIFSEEP applicables aux agents communaux,
- Dit que le RIFSEEP des ingénieurs territoriaux sera appliqué à compter du 1^{er} octobre 2024,
- Autorise Madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre tous les actes qui seraient la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 18 septembre 2024
Le maire, Blandine LEFEBVRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240918-2024-09-04-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 27/09/2024

Le secrétaire de séance, M. Loïc BEAUCAMP

Madame le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.